



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
17 janvier 2011
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 19^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 1^{er} novembre 2010, à 15 heures

Président : M. Flisiuk (Vice-Président) (Pologne)

Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-61360X (F)



Merci de recycler 

En l'absence de M. Chipaziwa (Zimbabwe), M. Flisiuk (Pologne), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 51 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/65/13, A/65/225, A/65/283 et A/65/311)

1. **M. Grandi** [Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)], passant en revue les faits les plus récents concernant les travaux de l'Office, dit qu'à Gaza, l'Office continue de traiter des séquelles de la destruction et des souffrances humaines provoquées par la récente guerre. Il se félicite des mesures positives prises par Israël pour améliorer l'accès pour une variété de biens de consommation et certains matériaux de construction destinés à une série de projets exécutés sous supervision internationale. Toutefois, la situation d'ensemble de la population civile demeure extrêmement difficile.

2. Le rétablissement de conditions économiques normales et la satisfaction des besoins dans le domaine de l'infrastructure constituent les principaux problèmes. Malgré l'énormité des besoins en matière de relèvement et de construction, des matériaux cruciaux font toujours l'objet de restrictions sévères, de procédures d'importation encombrantes et de fréquents retards. S'agissant de la question plus générale du relèvement économique, les progrès ont été faibles à ce jour, bien qu'il soit encourageant que les discussions soient en cours sur cette question. L'ONU, y compris l'Office, reconnaît les besoins légitimes de sécurité d'Israël, et note l'engagement continu des autorités israéliennes. Toutefois, l'orateur souhaite s'associer au Secrétaire général et à d'autres acteurs internationaux qui ont demandé instamment un nouvel élargissement de la gamme et de la quantité des biens effectivement importés à Gaza et l'adoption de mesures visant à permettre la reprise d'un commerce normal. Dans le même temps, l'Office appelle la levée du blocus pour permettre à Gaza de commencer le relèvement si indispensable pour une population qui souffre depuis si longtemps. Il faut également s'attaquer aux causes profondes du blocus, séparées de leur contexte plus large, les mesures logistiques ne

suffiront pas à répondre aux besoins de la population civile à Gaza. En l'absence d'une ouverture complète des frontières pour les biens et les services – à la fois les importations et les exportations – la dépendance de l'aide continuera à un niveau exceptionnellement élevé pour une population dotée de compétences, de l'esprit d'entreprise et de la volonté de s'aider elle-même.

3. En Cisjordanie, il existe des signes bienvenus d'un redressement économique mû, du moins en partie, par la croissance dans les principales zones urbaines. Toutefois, il est essentiel de noter que l'amélioration des indicateurs macroéconomiques n'a toujours pas transformé les niveaux de vie de la majorité des réfugiés et n'a pas réduit le déficit des droits de l'homme inhérent à une vie sous l'occupation. Bien des Palestiniens – à la fois réfugiés et non réfugiés – continuent de souffrir des effets pénibles du régime de fragmentation et de bouclages qui sont devenus des traits permanents dans cette partie du territoire palestinien occupé. Le sort des réfugiés vivant à l'ombre du mur de séparation et des communautés rurales soumises à des restrictions intolérables de leur accès au travail, à la terre et aux services soulève des inquiétudes spéciales. L'orateur appelle l'attention sur la situation spéciale des réfugiés résidant à Jérusalem-Est, une population de quelque 70 000 personnes dont les vies et les moyens de subsistance courent de graves risques à la suite des démolitions de maisons et des expulsions forcées.

4. Dans quelques semaines, l'Office se joindra aux autres organismes des Nations Unies pour demander une aide humanitaire d'urgence pour les territoires palestiniens occupés par le biais d'une procédure d'appel global. L'absence de progrès dans le domaine politique oblige malheureusement l'Office de le faire pour la neuvième fois depuis 2000. Les ressources affectées à l'aide alimentaire, aux versements en espèces et à la création d'emplois d'urgence devraient être utilisées pour promouvoir le développement institutionnel, humain et économique des Palestiniens. L'orateur s'inquiète de la diminution des réactions aux demandes de financement humanitaire pour les territoires palestiniens occupés, mais il espère que les ressources adéquates continueront à être fournies pour satisfaire ses besoins urgents aussi longtemps que cela sera nécessaire.

5. Au Liban, l'Office a été très encouragé par la décision courageuse du Parlement, prise en août 2009, de modifier la législation du travail et de donner aux

Palestiniens accès aux emplois réguliers du secteur privé. Cela représente un premier pas important qui contribuera à la capacité des réfugiés de se sortir eux-mêmes de la pauvreté, sans préjudice de leurs autres droits dont ils jouissent en qualité de réfugiés et en vertu des résolutions de l'ONU. Ainsi, comme l'orateur l'a signalé lors de la récente réunion avec les autorités libanaises, la pleine application de ces modifications est urgente et cruciale.

6. Au Liban septentrional, la reconstruction du camp de Nahr el-Bared se poursuit. Quelque 27 000 réfugiés ont fui le camp en juillet 2007, et ils sont malheureusement toujours déplacés et vivent en difficulté. L'Office collabore avec des institutions libanaises civiles et militaires pour accélérer la reconstruction et pour faciliter l'accès des réfugiés au camp et aux communautés environnantes, en tenant dûment compte des préoccupations du Liban en matière de sécurité. À cet égard, l'Office signale avec plaisir qu'il sera bientôt possible pour un groupe de réfugiés de retourner vers le premier secteur reconstruit du camp, alors que le reste de la population déplacée sera progressivement relogée dans les sept phases suivantes de la reconstruction. L'exécution de cinq de ces phases exige un financement urgent – question que l'orateur souhaite porter à l'attention des donateurs qui ont annoncé leur soutien à ce projet à la conférence de Vienne de 2008.

7. En revanche, en Jordanie et en République arabe syrienne, la situation des réfugiés a été généralement stable pendant la période considérée et propice à l'exécution des programmes de développement humain, grâce au soutien précieux apporté par les gouvernements hôtes. Toutefois, des problèmes financiers et la nécessité de poursuivre les réformes caractérisent tous les aspects de l'opération.

8. La situation financière précaire du budget de base de l'Office a soulevé de vives inquiétudes tout au long des années 2009 et 2010, et posera de graves problèmes pour l'avenir immédiat. En août, l'Office a accusé un déficit de 85 millions de dollars pour un budget opérationnel de 541,5 millions de dollars – déficit qui menaçait d'empêcher l'Office de maintenir les services existants en octobre. Toutefois, les dernières semaines, il a été informé de contributions additionnelles exceptionnelles de la part de ses trois donateurs les plus importants, l'Union européenne, les États-Unis et le Royaume-Uni. Cette assistance, à laquelle il faut ajouter des contributions

accrues par d'autres donateurs, ont aidé sensiblement à ramener le déficit à quelque 30 millions de dollars. Avec des ressources additionnelles attendues à la fois des donateurs traditionnels et non traditionnels, et l'utilisation prudente des ressources, on espère pouvoir combler le déficit restant pour 2010. Toute assistance est très appréciée, en particulier à un moment où les budgets des États sont soumis à de fortes pressions.

9. Comme l'Office devra affronter des défis encore plus grands dans les années à venir, il doit travailler avec sa commission consultative et l'Assemblée générale pour trouver les moyens de corriger les problèmes structurels qui sont à l'origine des crises financières répétées. Les déficits budgétaires d'une telle ampleur menacent la continuation des services de qualité fournis aux réfugiés, empêchent une planification solide, compromettent les réformes radicales des récentes années et contrastent avec le soutien que les États Membres ont exprimé à l'égard de l'Office, de sa mission et des réfugiés qu'il sert. L'Office fait de son mieux pour aider à éliminer les causes profondes de ses difficultés financières. L'orateur a fait une priorité de la révision de la stratégie de mobilisation de ressources. L'Office a également entrepris une campagne de mobilisation de fonds plus large, tout en assurant que la gestion financière et opérationnelle repose sur l'austérité et une sévère prudence fiscale.

10. Tout en continuant de compter sur ses donateurs traditionnels, l'Office élargit également les appels lancés aux États Membres en Asie, Afrique et Amérique latine, tout en renforçant ses contacts avec les partenaires dans le monde arabe. De même, il cherche activement de nouveaux partenariats avec des fondations et le secteur privé, en vue d'avoir accès non seulement aux ressources, mais aussi à la compétence technique, à l'appui en matière de gestion et à des réseaux qui peuvent aider à renforcer les campagnes de sensibilisation au problème des réfugiés palestiniens conduites par l'Office et élargir sa visibilité mondiale. Rappelant une décision que l'Assemblée générale a pris il y a 40 ans pour répondre à une crise financière antérieure, tendant à couvrir les dépenses salariales du personnel international à partir du budget ordinaire, l'orateur dit que l'Office se trouve actuellement dans une situation analogue dans la mesure où il faut une aide additionnelle de la part du budget ordinaire pour aider à couvrir les dépenses administratives nouvelles et accrues, afin que les contributions volontaires des

donateurs puissent être utilisées directement pour les services fournis aux réfugiés. Il s'associe donc à la proposition du Secrétaire général tendant à ce que l'Assemblée détermine une nouvelle fois si l'ampleur et la portée de son financement actuel pour l'Office sont suffisantes.

11. Comme cela a été signalé précédemment, l'Office a commencé une réforme institutionnelle majeure par le biais d'un plan de développement institutionnel lancé en 2006. La plupart des initiatives connexes ont été achevées dans les délais à la fin de 2009 et en respectant le budget. Cet effort global a jeté les bases de l'introduction de systèmes modernes de gestion et d'une amélioration vitale de la qualité des services fournis aux réfugiés. Ces efforts ont entraîné des consultations étroites avec les donateurs et les pays hôtes de la région – en particulier par le biais de la Commission consultative – ainsi qu'au Siège de l'ONU à New York, où les délégations ont été tenues au courant tout au long de ce processus.

12. Le développement institutionnel représente un premier pas vers l'amélioration du fonctionnement de l'Office. L'élan des réformes sera maintenu grâce à une série d'initiatives conduites sous la devise « maintenir le changement ». La phase actuelle des réformes est dirigée par le Commissaire général adjoint, Margot Ellis, qui a assumé ses fonctions au début de 2010. Sous sa direction compétente, les initiatives conduites sous cette devise sont concentrées sur l'amélioration des services fournis aux réfugiés et sur le perfectionnement de l'approche de l'Office à la mobilisation des ressources et à des partenariats stratégiques. L'Office examine en détail les structures et les méthodes concernant les programmes dans les domaines l'éducation, de la santé et des filets de protection. Sur la base des résultats des examens conduits par un expert indépendant, l'Office est en train d'identifier des domaines où des mesures de modernisation rigoureuses seront introduites en vue d'améliorer les services reçus par les réfugiés. La poursuite des réformes dans le proche avenir, qui s'insèrent dans le cadre de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2015, aideront progressivement à faire aboutir le processus de développement de la gestion et des programmes.

13. L'Office s'engage préserver l'acquis des six dernières décennies, notamment en ce qui concerne sa contribution à la croissance d'une classe moyenne palestinienne qualifiée. Il est résolu à surmonter les

contraintes qui l'empêchent de jouer son rôle dynamique de principal investisseur dans l'énorme capital humain que représentent les réfugiés palestiniens. Il considère comme sa mission principale d'aider les réfugiés à réaliser leur potentiel malgré les contraintes d'un exil prolongé. Cet objectif se trouve toujours au cœur de ce que le « développement humain » représente pour l'Office et ressort le plus clairement de l'attention qu'il accorde à l'éducation primaire des enfants réfugiés. L'amélioration de l'éducation se trouve au centre des réformes actuelles. L'Office cherche à élever les étudiants dans un esprit qui est conforme aux valeurs des Nations Unies, telles que la tolérance de la diversité et de vues divergentes, le règlement pacifique des différends et le respect des droits de l'homme et de la dignité de tous.

14. Les activités de protection conduites par l'Office sont un bon exemple de la manière dont il déploie tous les moyens en matière de programmes, de normes et de sensibilisation pour sauvegarder les droits des réfugiés palestiniens et faire avancer leur réalisation. L'Office atteint ses objectifs en matière de protection en insistant plus explicitement sur les soins qu'il doit aux réfugiés dans quatre principales dimensions, à savoir la planification et l'exécution des programmes, la fourniture effective des services, le contrôle et les interventions destinés à promouvoir le respect des aspects du droit international et les campagnes en faveur d'une solution juste et durable pour les réfugiés. Les activités de l'Office ne répondent qu'à une partie des préoccupations et des attentes des réfugiés, qui relèvent pour une bonne part de la responsabilité des États et des acteurs politiques internationaux. Toutefois, son rôle l'oblige à encourager les parties concernées à respecter les droits de l'homme et leurs obligations au titre du droit international à l'égard des réfugiés palestiniens, et de rappeler aux acteurs politiques que ce sont eux, et eux seuls, qui peuvent et doivent régler la question des réfugiés conformément aux principes applicables.

15. L'Office invite la communauté internationale à reconnaître les réfugiés palestiniens comme une population importante éprise de paix qui représente un élément important dans l'avenir du Moyen-Orient. L'orateur exprime la profonde gratitude de l'Office aux États dont la contribution financière maintient ses activités en faveur des réfugiés et les autorités hôtes pour leur contribution importante et variée à l'accueil des réfugiés. Exprimant sa vive reconnaissance au

personnel de l'Office, héros inconnus de la longue histoire de l'Office, l'orateur note avec regret que ses membres sont les seuls fonctionnaires de l'ONU qui ne sont pas indemnisés pour risquer leur vie dans les zones de conflit, et demande une nouvelle fois à l'Assemblée générale de remédier à cette anomalie.

16. **M. Chabi** (Maroc) voudrait savoir si le Commissaire général peut donner une idée de la manière dont il entend remanier la stratégie de mobilisation de ressources pour surmonter les difficultés financières endémiques de l'Office, et une indication du montant des ressources reçues à ce jour à la suite des contributions de 4,5 millions de dollars annoncées à la réunion des contributeurs de Charm el-Cheikh.

17. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine), se référant aux conditions inhumaines des 1,5 million de réfugiés palestiniens à Gaza et des 30 000 Palestiniens déplacés du camp de réfugiés de Nahr el-Bared, ainsi qu'au soutien remarquable que l'Office fournit à tous les réfugiés, demande des informations additionnelles sur les mesures qu'Israël a vraiment prises pour assouplir son blocus immoral et illégal de Gaza, et voudrait savoir si ce sont toujours seulement 24 % des biens autorisés qui peuvent entrer. Les matériaux pour la reconstruction des écoles sont particulièrement urgents.

18. De même, il se demande ce qu'il faut pour remédier réellement à l'insuffisance chronique du financement, qui ajoute la crainte de la perte possible des services essentiels de l'Office aux souffrances causées par les conditions de vie des réfugiés palestiniens, et comment les États Membres pourraient collectivement régler les problèmes financiers actuels éprouvés par l'Office.

19. **M. Grandi** (Commissaire général, Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit que dans un mois, l'Office présentera sa stratégie de mobilisation de ressources dans le contexte plus large de la prochaine phase de son processus de réforme. Conformément aux recommandations, l'Office doit, entre autres, persuader les donateurs que son budget de base n'est pas un trou noir administratif, mais essentiel pour la gestion de ses programmes d'éducation, et qu'il doit ainsi être considéré comme un investissement dans l'avenir des réfugiés palestiniens; il doit exploiter toutes les possibilités de financement; il doit élargir sa base de

donateurs pour le budget de base, auquel seulement un petit nombre contribue à l'heure actuelle – question sur laquelle l'orateur avait appelé l'attention à une réunion au Caire des ministres de la Ligue arabe dont les pays apportent un soutien bienvenu à des projets spécifiques et aux appels d'urgence, mais non au budget de base; il doit élargir ses partenariats avec des acteurs autres que des États tels que les fondations et d'autres institutions du secteur privé; et il doit continuer à exécuter ses programmes de manière économique grâce à l'amélioration de la planification, de l'exécution et du contrôle.

20. Les contributions annoncées à Charm el-Cheikh auxquelles le représentant du Maroc s'est référé visent seulement à alléger la situation à Gaza, et non à aider les réfugiés palestiniens ailleurs. Bien que les annonces n'aient pas été adressées directement à l'Office, l'orateur peut dire que la plupart n'ont pas été concrétisées étant donné la lenteur de la reconstruction à Gaza.

21. S'agissant des mesures israéliennes destinées à permettre l'entrée de biens plus nombreux à Gaza, l'orateur dit que les améliorations ont été considérables depuis juin. Plusieurs matériaux de construction ne sont plus interdits, bien que les restrictions s'appliquent toujours, et qu'il faut des procédures laborieuses pour tous les matériaux autorisés. De même, une plus large gamme de biens de consommation est disponible. L'Office a adressé deux demandes à Israël : qu'il mette en place des procédures bureaucratiques transparentes et accélérées, et qu'il facilite le passage de biens plus nombreux à travers les deux couloirs qui sont ouverts. Israël est en train d'étudier la possibilité de modifier les arrangements, entre autres en augmentant le nombre de jours pendant lesquels les points de passage sont ouverts. Malheureusement, les besoins de reconstruction à Gaza sont si énormes – dans des domaines comme la santé, l'éducation et l'eau – que l'effondrement de l'infrastructure l'emporte sur les améliorations, bien que d'autres organismes des Nations Unies travaillent également sur le problème.

22. L'ONU est en train d'examiner la demande de l'Office tendant à ce que le budget ordinaire soit également utilisé pour financer des dépenses administratives mandatées de l'ensemble du système des Nations Unies, comme la sécurité ou l'environnement, car leur coût est prohibitif pour un

organisme qui subsiste grâce à des contributions volontaires.

23. **M. Nyowani** (Zimbabwe) dit qu'il est manifeste que les Nations Unies doivent assurer un financement prévisible de l'Office et de ses projets. Le Zimbabwe soutient la demande du Commissaire général tendant à accroître les ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU.

24. **M. Elsherbini** (Égypte) voudrait savoir si le Commissaire général peut décrire plus en détail les activités de reconstruction en cours à Gaza et les difficultés qu'il y a à faire entrer les matériaux de construction, notamment pour les écoles. Il faut rejeter les récentes observations d'un représentant de l'Office d'après lesquelles les réfugiés de Palestine devraient abandonner tout espoir de pouvoir exercer le droit de retour. L'Office n'a pas de mandat politique et ces observations sont complètement inappropriées.

25. **M. Ramadan** (Liban) dit que la question des réfugiés palestiniens est non seulement humanitaire, mais aussi politique. L'objectif principal réside dans le retour sur leurs terres. Les représentants de l'Office n'ont pas le droit d'exprimer des opinions politiques sur le droit de retour, qui peut être négocié seulement dans le contexte des négociations sur le statut final.

26. Le blocus israélien de Gaza, qui représente une violation du droit international et de la liberté de circulation de l'Office est toujours en vigueur, et constitue un moyen d'oppression. Israël retarde sensiblement l'entrée des biens en général, oblige l'Office à verser des taxes illégales sur tous les biens dont l'entrée est autorisée, et interdit l'importation même de produits alimentaires inoffensifs.

27. Le Liban soutient l'appel en faveur du renforcement de l'appui donné par les donateurs et en faveur de l'utilisation par l'Office de contributions mises en recouvrement. Il considère la libéralisation de sa législation du travail en faveur des réfugiés palestiniens comme un premier pas, et considère que d'autres États devraient suivre l'exemple.

28. **M. Windsor** (Australie), ayant noté avec satisfaction les contributions additionnelles au budget de base de l'Office, pose des questions concernant la situation du fonds de réserve opérationnel. Il souhaite également obtenir des éclaircissements concernant les normes applicables à l'indemnisation pour les risques courus, sur la manière dont ce problème peut être réglé

le plus utilement, et de plus amples informations sur les dépenses administratives auxquelles le Commissaire général s'est référé, ainsi que sur les problèmes rencontrés dans la réouverture des écoles et la fourniture des services d'éducation.

29. **M. Grandi** (Commissaire général, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit que le plan de reconstruction englobe la reconstruction des installations de l'Office endommagées ou détruites à Gaza, ainsi que des écoles, des centres sanitaires, des entrepôts et des logements privés. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office a présenté un plan de 250 millions de dollars destiné à répondre aux besoins en matière de réparation, d'expansion et de construction, qui servira de base pour des négociations progressives avec les autorités israéliennes. S'agissant des services d'éducation, on compte 200 000 enfants réfugiés à Gaza et le nombre augmente de 8 000 chaque année. L'Office n'est pas en mesure d'absorber cette croissance et a donc informé Israël qu'il était urgent de construire une centaine de nouvelles écoles, et que le rythme actuel était trop faible. Le déficit du budget de base rend également impossible d'assurer un nombre suffisant d'enseignants, d'activités de formation ou d'équipements de la technologie de l'information. En fin de compte, il faut lever complètement le blocus pour permettre le déroulement normal de la reconstruction. Les habitants de Gaza supportent le fardeau des considérations politiques et de sécurité en cause.

30. L'orateur souhaite assurer la Commission que l'Office s'est distancé immédiatement de l'observation malheureuse et inopportune faite par un fonctionnaire particulier, qui ne reflète pas la position de l'Office, et a été faite hors contexte. Il est manifeste que l'Office n'est pas chargé de traiter de questions politiques.

31. Répondant au représentant de l'Australie, l'un des donateurs le plus généreux à l'Office, l'orateur dit que le fonds de réserve opérationnel est complètement épuisé, étant tombé de 60 millions de dollars en 2005 à zéro en 2010. Ce fonds doit être reconstitué en tant que filet de protection, sinon, l'Office ne pourra pas verser les salaires du personnel à partir de janvier 2011. Par conséquent, l'orateur demande à tous les donateurs de faire des contributions rapides et généreuses à l'Office. De même, l'ONU verse normalement des primes aux personnes travaillant dans des circonstances

dangereuses, mais l'Office, qui compte 30 000 employés locaux, ne peut pas leur payer leur dû, d'où l'appel en faveur d'un financement imputé sur le budget ordinaire.

32. **M. Belkheir** (Jamahiriya arabe libyenne) remerciant sincèrement le Commissaire général et son personnel de leur travail, souhaite obtenir de plus amples détails sur les besoins de protection et le barème de rémunération du personnel de l'Office, et sur l'aide que les États Membres pourraient apporter. Il voudrait également savoir s'il existe une coordination entre l'Office et Israël concernant l'entrée de biens à Gaza.

33. M. Grandi (Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit qu'il souhaite remercier le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne de ses contributions aux projets de reconstruction dans la bande de Gaza. S'agissant du personnel de l'Office, celui-ci compte 133 fonctionnaires internationaux, mais jusqu'à 30 000 personnes sont des « employés régionaux », catégorie particulière à l'Office. Il s'agit d'enseignants, de médecins et d'assistants sociaux, entre autres, dont les traitements sont déterminés par rapport à une comparaison avec les traitements versés à leurs homologues dans les pays hôtes. Il serait impossible, et inapproprié de rémunérer un aussi grand nombre de personnes en tant que fonctionnaires internationaux, mais ce sont des fonctionnaires de l'ONU et devraient donc bénéficier des immunités et privilèges correspondants. S'agissant de la coordination concernant l'entrée de biens, l'orateur considère que la question porte sur les biens transportés par navire. L'Office importe tous les matériaux par des voies légales. Dans un cas, il a été invité à participer à la logistique du déchargement d'une cargaison dans un port et l'a fait.

34. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observateur de la Palestine) exprime sa gratitude à l'ensemble du personnel de l'Office pour son service exemplaire en faveur des réfugiés palestiniens. L'Office a fait beaucoup, non seulement pour améliorer le sort des réfugiés palestiniens, mais aussi en servant comme une force de stabilisation dans la région. À ce propos, les pays hôtes, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, ainsi que les pays donateurs, méritent de la reconnaissance et de la gratitude pour avoir soutenu les

réfugiés palestiniens et l'Office. Il faut continuer à fournir un soutien international solide à l'Office.

35. C'est une tragédie et une grave injustice qu'aucune solution équitable, globale et durable n'ait été trouvée pour les réfugiés palestiniens, qui ont le droit, conformément au droit international, de retourner dans leurs foyers pour vivre en paix avec leurs voisins et d'être indemnisés pour leurs pertes et leurs souffrances. À ce propos, l'orateur réitère qu'elle rejette le déni constant, par Israël, des droits des réfugiés palestiniens et de toute responsabilité pour leur sort. Israël s'est toujours opposé à leur retour, a violé leurs droits et a fait fi impunément des résolutions et dispositions internationales pertinentes, aggravant ainsi une situation qui constitue d'ores et déjà une catastrophe humanitaire.

36. Les réfugiés font face à des conditions particulièrement pénibles dans les camps sur le territoire palestinien occupé, où ils sont victimes des violations des droits de l'homme commises par Israël, de châtiments collectifs et d'atteintes à leur dignité humaine. La situation dans la bande de Gaza demeure également critique, étant donné le maintien d'un blocus impitoyable et les conséquences de l'agression armée israélienne qui se répercutent sur tous les aspects de la vie. En outre, Israël continue à entraver le relèvement et la reconstruction de Gaza et menace de causer un préjudice irréparable au bien-être et à la stabilité de la société dans son ensemble.

37. Il est déplorable que la population de Gaza soit obligée de vivre au milieu des décombres des bâtiments et installations détruites par les forces israéliennes. Il faut tenir Israël responsable des crimes de guerre qu'il a perpétrés à Gaza, et il faut faire justice aux victimes. La persistance de la situation atroce à Gaza intensifie les sentiments d'injustice et de désespoir, et pousse des volontaires du monde entier à chercher à apporter une aide humanitaire indispensable. Dans ce contexte, l'orateur exige qu'Israël soit tenu responsable des décès civils causés durant l'attaque contre la flottille de la liberté en mai 2010.

38. Dans la bande de Gaza, la population civile souffre de taux élevés d'insécurité alimentaire et de chômage, et le nombre de familles vivant dans une pauvreté abjecte continue à augmenter. Les dégâts causés aux installations sanitaires et aux réseaux d'assainissement posent de graves risques

environnementaux et sanitaires, et le système d'éducation est nettement surchargé. Étant donné le manque de salles de classe, auxquels il faut ajouter le refus d'Israël de permettre l'entrée de matériaux de construction pour les écoles de l'Office, quelque 40 000 enfants palestiniens n'ont pas été scolarisés au début de la nouvelle année scolaire. Eu égard aux efforts internationaux en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, cette situation est tout à fait déplorable et doit être corrigée.

39. Notant l'existence d'une interdiction presque totale de l'importation de matériaux de construction à Gaza durant l'année précédente, l'orateur demande instamment à la communauté internationale d'exercer des pressions sur Israël afin qu'il lève complètement le blocus, cette mesure étant essentielle pour le relèvement socioéconomique et la reconstruction. Les politiques israéliennes entravent à la fois l'accès des réfugiés aux services de l'Office en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la mobilité de son personnel, qui souffre parfois d'intimidation, voire de violences physiques, notamment aux points de passage. Les réfugiés palestiniens à Jérusalem-Est et dans les zones situées entre le mur de séparation et la frontière de 1967 sont les plus durement touchés par les pratiques israéliennes illégales, souffrant le traumatisme d'une dépossession continue et d'un déplacement répété.

40. Passant à la crise financière de l'Office et aux contraintes opérationnelles imposées par Israël, l'orateur réitère qu'il faut respecter l'immunité de l'Office et garantir la sécurité et la sûreté de son personnel et de ses installations sur le territoire palestinien occupé. Les États Membres doivent exiger fermement qu'Israël respecte ses obligations juridiques à cet égard.

41. L'orateur remercie l'Office pour les efforts extraordinaires qu'il a déployés pendant la période considérée, entre autres l'organisation des jeux d'été pour les enfants, nonobstant les dégâts causés aux installations connexes au début de 2010, et réaffirme son plein appui à cette initiative, qui peut faire toute la différence dans la vie d'un enfant traumatisé. Les programmes de l'Office destinés, entre autres, aux jeunes, aux femmes et aux élèves ayant des besoins particuliers, et sa participation à des projets dans les camps de réfugiés au Liban, y compris la reconstruction du camp de Nahr el-Bared, sont dignes d'éloges, comme le sont les efforts du Gouvernement libanais en faveur du renforcement des droits des

réfugiés et l'expansion des services qui leur sont fournis.

42. Pour terminer, l'orateur invite instamment la communauté internationale à intensifier les efforts en faveur d'un règlement pacifique de la question de Palestine, y compris la cessation de l'occupation israélienne, et l'établissement d'un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem-Est comme capitale, ainsi qu'une solution équitable au sort des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

43. **M^{me} Gendi** (Égypte), parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, souligne le rôle essentiel joué par l'Office en servant plus de 4,8 millions de réfugiés palestiniens, en améliorant leur sort grâce à la fourniture de services d'éducation, de santé, de secours et sociaux, sans parler de ses activités dans les domaines de l'infrastructure des camps, du microfinancement et des secours d'urgence. Ce rôle demeurera essentiel jusqu'à ce que les réfugiés palestiniens puissent exercer leurs droits inaliénables, y compris leur droit au retour et à une indemnisation équitable, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948.

44. Dans ce contexte, le Mouvement s'inquiète du fait qu'Israël refuse toujours aux réfugiés palestiniens sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, l'exercice de leurs droits fondamentaux et qu'il aggrave les souffrances qu'ils ont éprouvées en raison des plus de 43 années d'occupation et des violations systématiques du droit international humanitaire, des droits de l'homme et des résolutions pertinentes de l'ONU. Malheureusement, les pratiques israéliennes illégales incluent le ciblage du personnel de l'Office, entravant ainsi ses activités et l'exécution du mandat dont l'Assemblée générale l'a chargé. Le Mouvement s'inquiète vivement des conditions de vie extrêmement difficile des réfugiés palestiniens sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en particulier dans les camps de réfugiés à Gaza, à la suite des mesures de châtiments collectifs continues et du blocus imposé par Israël et de son agression militaire, qui a tué ou blessé des milliers de Palestiniens et a causé de vastes dégâts à l'infrastructure civile palestinienne et aux installations de l'ONU.

45. L'interdiction de l'importation des matériaux de construction à Gaza a pratiquement arrêté tous les

projets de reconstruction, y compris ceux concernant les écoles et les centres médicaux, ce qui entraîne des effets dommageables pour les enfants palestiniens, dont le droit à l'éducation, entre autres droits de l'homme, est enfreint gravement et systématiquement. Israël a l'obligation juridique, conformément à la quatrième Convention de Genève, d'ouvrir les points de passage à Gaza pour permettre la reconstruction et la construction d'écoles. En Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, le régime sévère de bouclages, de barrages, de démolition de maisons, de confiscation de terres, d'expansion des colonies, de violences commises par les colons contre les Palestiniens, de couvre-feu et d'opérations militaires continue à avoir des effets dévastateurs sur la population palestinienne et les activités de l'Office. Le Mouvement engage la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à veiller à ce que ces actions illégales cessent immédiatement.

46. Le Mouvement est alarmé par l'étendue des dégâts et de la destruction causée aux installations de l'Office durant l'assaut militaire israélien sur Gaza. À ce propos, il condamne la violation par Israël de l'inviolabilité des locaux de l'ONU et de son refus d'accorder à ses biens l'immunité à l'égard de toutes les formes d'ingérence. Le Mouvement réitère son appel à Israël de mettre fin à ces mesures de châtiment collectif et de lever son blocus illégal imposé à la population civile dans la bande de Gaza, notamment en ouvrant durablement les points de passage de la frontière en pleine conformité avec les dispositions de la résolution 1860 du Conseil de sécurité, de la résolution ES-18 de l'Assemblée générale et d'autres résolutions pertinentes de l'ONU. Il exige également qu'Israël cesse d'entraver l'entrée des matériaux de construction et de fournitures destinés à la réparation et la reconstruction des installations endommagées et détruites de l'Office et l'exécution des projets d'infrastructure civile suspendue dans les camps de réfugiés à Gaza.

47. Le Mouvement reconnaît que la capacité de l'Office à réaliser cet objectif est affectée par les politiques des pays donateurs et les changements intervenus au sein de la population réfugiée elle-même. Il est fermement convaincu qu'il faut examiner les moyens d'accroître les contributions à l'Office afin de réduire le déficit financier actuel exacerbé par la situation sur le terrain. Par ailleurs, le Mouvement est disposé à envisager d'autres options pour résoudre le

problème très grave du budget insuffisamment financé de l'Office. Il soutient également la demande de ce dernier tendant à augmenter son personnel afin qu'il puisse assumer pleinement ses responsabilités et répondre immédiatement aux problèmes toujours plus graves rencontrés sur le terrain.

48. M. Lambert (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie; des pays du processus de stabilisation et d'association Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie; ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne soutient pleinement la prorogation du mandat de l'Office et salue son engagement en faveur de ses activités précieuses. Depuis sa nomination comme Commissaire général, M. Grandi, avec le soutien de la Commission consultative, a continué à faire avancer l'Office plus loin sur la voie de la réforme en vue de le mettre à même de relever les défis de l'avenir. L'Union européenne exprime également son appréciation aux autorités de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne qui n'ont cessé de faciliter les travaux de l'Office et continuent d'accroître leur assistance aux réfugiés palestiniens.

49. L'Union européenne rend hommage au dévouement du personnel et de la direction de l'Office, qui, travaillant souvent dans des conditions difficiles ou dangereuses, fournissent des services essentiels aux réfugiés palestiniens. Les activités de l'Office dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et des services sociaux, du microfinancement, de l'infrastructure et de l'amélioration des camps sont cruciales pour le bien-être de la population réfugiée. En particulier, les Jeux d'été de Gaza constituent une manifestation vivement appréciée et importante qui peut compter sur le soutien continu de l'Union européenne.

50. L'Union européenne se félicite des réformes envisagées dans les programmes d'éducation de l'Office. Elle est consciente de l'importance des activités de l'Office dans ce domaine, qui aident les enfants réfugiés à acquérir des connaissances et des compétences essentielles et, ce qui est essentiel, à développer de la tolérance et une compréhension de leurs droits et des droits d'autrui. Il faut des mesures urgentes pour porter remède à une situation où plus de 39 000 enfants se voient refuser l'accès à une éducation conduite dans l'esprit des Nations Unies.

51. La situation sur le terrain continue à entraver la capacité des agences humanitaires, y compris l'Office, à fournir des services essentiels à la population palestinienne réfugiée. Alors que l'Union européenne se félicite des mesures prises par Israël pour faciliter l'entrée de biens à Gaza, elle réitère son appel en faveur de la pleine application de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et de l'ouverture immédiate, durable et inconditionnelle des points de passage à l'aide humanitaire et aux biens commerciaux, au mouvement des personnes à destination et en provenance de Gaza et au transport de marchandises en provenance et à destination de la Cisjordanie. L'accord de 2005 sur le mouvement et l'accès doit être appliqué pleinement. La reconstruction et l'entretien des installations indispensables dans les domaines de l'éducation et de la santé, ainsi que les installations de production d'énergie et de traitement des déchets, exige un approvisionnement constant et prévisible en matériaux et en équipements de construction, qui n'est pas encore assuré. Les restrictions de la liberté de circulation du personnel de l'Office ont entravé la capacité de l'Office à accomplir ses tâches et il faut les lever.

52. L'Union européenne continue à exiger un arrêt complet de toute violence et de la contrebande d'armes à destination de Gaza. Les menaces et les attaques contre les installations de l'Office et son personnel, constatées au début de l'année dans la bande de Gaza, sont profondément troublantes. Toutes les parties doivent assurer un accès plein et sûr pour l'ensemble du personnel et des biens humanitaires, conformément aux principes et pratiques du droit international humanitaire, qui ont été réaffirmés par la Feuille de route.

53. L'Union européenne et ses États membres demeurent le donateur le plus important de l'Office et font régulièrement des contributions importantes aux programmes spéciaux et aux appels d'urgence. L'Union européenne a également déployé des efforts additionnels en vue d'atténuer les déficits financiers aigus à la fin de 2009 et en 2010. Néanmoins, l'Office fait face à une situation financière alarmante qui entraîne une série de mesures d'austérité qui se répercuteront sur la qualité des services fournis. Il a besoin d'un financement prévisible et adéquat, qui, comme l'Union européenne est fermement convaincue, constitue la responsabilité partagée de la communauté internationale. Une situation où 90 % des ressources de

l'Office sont toujours fournis par seulement 15 donateurs ne peut pas continuer. L'Union européenne invite donc instamment de nouveaux donateurs à s'engager financièrement en faveur de l'Office et les donateurs existants à accroître leurs contributions.

54. Le processus de réforme reflété dans la stratégie à moyen terme de l'Office pour la période 2010-2015 améliorera sans doute la qualité des services qu'il fournit. L'Union européenne l'engage à appliquer un maximum de procédures d'efficacité, à réduire les coûts opérationnels et administratifs et à utiliser au mieux les ressources, et elle soutient fermement les efforts ambitieux en faveur de la revitalisation de l'Office. Les réformes renforceront la confiance à la fois des donateurs et des réfugiés.

55. L'Union européenne demande à toutes les parties de trouver un moyen satisfaisant de faire continuer et avancer les négociations de paix, puis de traiter de toutes les questions relatives au statut final, en respectant les accords et arrangements conclus précédemment. Ces négociations devraient aboutir, conformément à un calendrier agréé, à une solution des deux États conformément à laquelle l'État d'Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, contigu et viable vivront côte à côte en paix et en sécurité.

56. **M. Redwan** (Arabie saoudite) remercie tout le personnel de l'Office pour les sacrifices qu'il a consentis dans l'exercice de ses fonctions et exprime l'espoir que l'Office sera doté des ressources qu'il lui faut pour continuer à exécuter ses programmes et à fournir des services aux réfugiés palestiniens. L'Office a besoin de personnel et d'installations additionnels pour répondre à la croissance démographique au sein de la population réfugiée, et la communauté internationale, en particulier les États et les organisations donateurs, devrait accroître le financement de ses programmes et aider à surmonter les difficultés financières qui compromettent la situation budgétaire de l'Office.

57. Le Gouvernement saoudien condamne fermement le blocus imposé à la bande de Gaza et exige sa fin immédiate, de même que la fin de toutes les mesures et restrictions arbitraires imposées par Israël aux organismes d'aide internationaux. Il exige également que le mur de séparation construit illégalement sur le territoire palestinien occupé soit démoli et qu'Israël

indemnise l'Office pour les dégâts causés à ses biens et ses bâtiments.

58. L'engagement de l'Arabie saoudite en faveur des activités humanitaires est illustré par ses contributions généreuses aux organismes d'aide humanitaire et le soutien constant qu'il apporte à l'Office, au budget duquel elle a contribué entre 2000 et 2009 743,8 millions de dollars, montant auquel il faut ajouter 200 millions de dollars versés par le biais du fonds Al-Aqsa. Elle a contribué 25 millions de dollars additionnels à la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared au Liban. Elle continuera à verser des contributions annuelles à l'Office jusqu'à ce que les réfugiés palestiniens retournent sur leurs terres et recouvrent leurs droits conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Toutefois, le soutien financier, bien que vital, ne suffit pas en lui-même; le soutien politique, notamment de la part de la communauté internationale est crucial pour la solution du problème palestinien et l'instauration d'une paix juste et durable basée sur les résolutions pertinentes de l'ONU.

59. **M^{me} Smith** (Norvège) dit que malgré les contributions extraordinaires qui ont ramené le déficit financier de l'Office à 20 % de son fonds général, on s'attend à ce qu'il augmente en 2011. Le problème structurel fondamental auquel se heurte l'Office réside dans le fait que la population réfugiée augmente chaque année de 2,4 % et qu'elle continuera de le faire dans un avenir prévisible. Pour relever ce défi, l'Office doit modifier trois processus : les modalités de son financement, les modalités de son fonctionnement et les modalités de sa coopération avec d'autres parties prenantes et partenaires. Sur le premier point, un pas immédiat consisterait pour tous les membres de la Commission consultative, qui se sont engagés à fournir un soutien financier, à partager le fardeau plus équitablement et à accroître leurs contributions. À long terme, la base des donateurs doit être élargie. Deuxièmement, dans le cadre de la deuxième phase critique de la réforme, il faut tout faire pour réduire les coûts et rationaliser les programmes tout en maintenant leur qualité. Troisièmement, l'Office doit rechercher des synergies et collaborer plus étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations humanitaires et de développement, tout en étudiant les possibilités de coopération avec l'Autorité palestinienne et les pays hôtes.

60. Le but ultime de l'engagement international au Moyen-Orient consiste à jeter les bases d'une paix durable, de la cessation du conflit et de l'édification d'un État palestinien. Un énorme effort international est déployé à cet effet. Le montant total de l'aide apportée aux Palestiniens s'élève à 5 milliards de dollars par an. Quelque 80 pays ont des programmes de développement bilatéraux; une pléthore d'organisations non gouvernementales conduisent des activités sur le terrain; et 21 organismes et programmes spécialisés des Nations Unies ont une présence sur le territoire palestinien occupé. En œuvrant en faveur d'un objectif commun, les donateurs ont une responsabilité particulière en contrôlant l'effort collectif et en veillant à ce que les contributions soient dépensées le plus efficacement possible. Le rôle joué par l'Office dans le processus d'édification de l'État – la fourniture de services essentiels, le développement humain, la protection des droits des réfugiés palestiniens conformément au droit international alors qu'ils attendent une solution politique négociée – représente la pierre angulaire de cet effort collectif.

61. **M. Windsor** (Australie) rend hommage à l'Office et à son personnel pour son engagement continu et le dévouement qu'il a manifesté pendant l'année dernière en apportant aux réfugiés palestiniens un soutien vital. Il se félicite de l'accent continu mis par l'Office sur la responsabilité fiscale et le développement institutionnel, et de ses efforts en faveur de l'élargissement de la base de donateurs. Il reconnaît également les contributions en nature souvent importantes apportées par les pays hôtes.

62. L'Australie est un allié de longue date de l'Office et lui a fourni plus de 90 millions de dollars depuis 2000. Elle augmentera sa contribution au budget de base de l'Office pendant l'exercice 2010/11 et entend conclure avec lui un accord pluriannuel. En plus de demander des réformes, les donateurs doivent également prendre des engagements financiers.

63. L'Australie n'a jamais cessé de soutenir la solution des deux États et s'est félicité vivement de la décision de reprendre les négociations de paix directes. La décision israélienne de ne pas prolonger son moratoire sur les activités de colonisation a été très décevante. Néanmoins, l'orateur invite instamment les deux parties à reprendre les pourparlers directs et à s'abstenir de tout acte susceptible de saper la confiance ou le climat des négociations.

64. L'Australie a accru sensiblement son aide au peuple palestinien et contribue au développement des institutions palestiniennes et de la création de capacités en préparation de l'établissement d'un État. Elle se félicite qu'Israël ait assoupli les conditions d'accès des biens à Gaza, et continue de demander à Israël de faire tout ce qu'il peut pour accroître l'arrivée de biens humanitaires et de fournitures nécessaires à Gaza. Elle condamne les attaques lâches et honteuses contre les camps d'été pour enfants de l'Office et les actes de vandalisme, ainsi que toutes les actions qui mettent en danger des vies en Israël. Seule une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient basée sur la solution des deux États peut améliorer la vie quotidienne et les perspectives des réfugiés palestiniens dans la région.

65. **M. Pham Vinh Quang** (Viet Nam) dit qu'au cours de l'année dernière, l'Office a continué à démontrer son excellence dans l'accomplissement de son mandat. Le Viet Nam apprécie les vastes réformes qui ont été conduites et qui se sont soldées par de meilleures pratiques de recrutement, de nouvelles modalités de conclusion de contrats et des programmes novateurs destinés à améliorer la qualité de ses services, et il encourage l'Office à réformer sa gestion financière et budgétaire. Il invite instamment les Nations Unies à renforcer leur appui aux activités de l'Office.

66. Le manque de ressources entrave sérieusement les opérations de l'Office, et il est vital que la communauté internationale réaffirme son engagement partagé en faveur du bien-être et du développement des réfugiés palestiniens. Pour sa part, le Viet Nam a contribué 200 000 dollars à l'appel d'urgence lancée par l'Office pour Gaza en 2009.

67. Il est très inquiétant que le blocus de Gaza soit entré dans sa quatrième année; il affecte chaque aspect de la vie de 1,5 million de personnes, dont la moitié sont des enfants. Quatre-vingts pour cent de la population est actuellement tributaire de l'aide alimentaire de l'ONU et la persistance du conflit a abouti à de nouvelles pertes de vie et de blessés. Le mur de séparation et d'autres restrictions de la liberté de circulation ont entraîné de nouvelles difficultés pour la population, ont entravé le développement économique et social et limité la capacité de l'Office à accomplir sa mission. Par conséquent, le Viet Nam demande à Israël de cesser toutes ses activités militaires et de mettre fin à son blocus. Le personnel de l'Office doit pouvoir exercer ses fonctions dans des conditions commodes et sûres, et il faut respecter les

privileges et immunités de l'Office en tant qu'organisme de l'ONU.

68. Le Viet Nam invite les dirigeants palestiniens et israéliens à renouveler les pourparlers de paix directs le plus rapidement possible. La Feuille de route, l'Initiative de paix arabe, le mandat de Madrid et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité constituent toujours le meilleur cadre pour l'instauration de la paix au Moyen-Orient grâce à la mise en œuvre de la solution des deux États.

69. **M. Chabi** (Maroc) dit que le rapport souligne les difficultés croissantes auxquelles est confronté l'Office dans l'exercice de son mandat purement humanitaire, alors qu'il joue un rôle fondamental dans la stabilité de la région dans l'attente d'une solution au conflit israélo-palestinien. Une préoccupation majeure réside dans l'absence de scolarisation de milliers d'enfants à Gaza, qui sont en attente depuis trois ans, et dans le fait que les écoles fonctionnent selon un système de classes alternées. Il faut remédier à ce déni du droit fondamental à l'éducation.

70. La situation à Gaza, qui ne s'était guère améliorée pendant six décennies, s'est encore détériorée depuis l'imposition du blocus à Gaza. Une population qui souffre déjà d'un manque de services essentiels fait face à des difficultés additionnelles physiques et psychologiques. Il n'y a plus d'économie, le chômage a atteint un taux sans précédent de 43 % et 80 % de la population dépend de l'aide alimentaire de l'ONU. La tâche de l'Office ne pourrait donc être plus complexe. Le Maroc appelle la levée de ce blocus injustifiable et demande que l'Office soit doté des moyens qu'il lui faut pour s'acquitter pleinement de son mandat humanitaire. Le budget annuel de l'Office est simplement insuffisant pour subvenir aux besoins de base des réfugiés palestiniens installés dans 58 camps répartis entre quatre pays. Toute une génération de Palestiniens est privée de ses droits les plus élémentaires.

71. La situation à Jérusalem-Est est préoccupante. La suspension du moratoire israélien sur la colonisation, et la poursuite des expulsions de familles palestiniennes, dont les logements sont pris par des colons israéliens, sont des actes inqualifiables et modifient la composition démographique de la Ville sainte. Cette inquiétude est largement partagée par la communauté internationale qui, lors d'une récente réunion des Nations Unies sur la question de Palestine tenue à

Rabat, a souligné que la résolution du statut de Jérusalem était prioritaire pour la paix au Moyen-Orient, et a exigé la cessation de la construction de colonies israéliennes et de la discrimination à l'égard des résidents palestiniens de la ville et la réouverture des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est conformément à la Feuille de route.

72. Il ne peut y avoir de paix durable sans justice. Il existe actuellement un consensus international concernant la solution des deux États, l'instauration de la paix conformément aux décisions de la légalité internationale et à l'Initiative de paix arabe. Il faut exercer des pressions internationales aux fins de la conduite de négociations sérieuses sur cette base.

73. **M. Hamed** (République arabe syrienne), rappelant que les réfugiés palestiniens, non seulement ont été évincés de force de leurs terres, mais ont été soumis à de graves violations de leurs droits fondamentaux de l'homme, exprime son étonnement à l'égard de la déclaration faite par le Directeur du bureau de liaison de l'Office à New York, M. Andrew Whitley, concernant le droit de retour des réfugiés. Il invite les fonctionnaires de l'Office à apporter des éclaircissements afin de prévenir toute confusion concernant les activités de l'Office sur le territoire palestinien occupé et dans les pays hôtes, conduites conformément à la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale.

74. L'orateur condamne le maintien du blocus israélien à Gaza, qui entrave l'exécution de programmes cruciaux et provoque des souffrances humanitaires à vaste échelle, et il exprime son inquiétude à l'égard des pratiques israéliennes illégales en Cisjordanie occupée qui limitent sérieusement l'accès aux terres, aux services et aux ressources, et qui refusent au peuple palestinien, entre autres, la liberté de circulation et les droits sur la propriété. Les restrictions imposées aux mouvements du personnel de l'Office représentent une violation du droit international et constituent un contraste frappant avec la situation dans les pays hôtes, où aucune restriction n'est imposée. Les dégâts causés par Israël aux installations de l'Office durant l'attaque contre Gaza en 2008 sont injustifiables; Israël doit être tenu responsable à cet égard et pour les décès civils qu'il a causés.

75. Les réfugiés palestiniens en République arabe syrienne ont accès à toute la gamme des services et

possibilités d'emploi, et ont les mêmes droits que les citoyens syriens. Le pays, qui accueille plus de 500 000 réfugiés palestiniens, apporte tout le soutien possible à l'Office en vue de garantir une vie décente aux réfugiés. Le Gouvernement a contribué 221 millions de dollars aux réfugiés en 2009 et a créé un comité chargé de mobiliser des fonds pour répondre à leurs besoins.

76. La communauté internationale a la responsabilité politique, morale et juridique de régler la question de Palestine. En attendant une solution, l'orateur demande instamment à tous les États de continuer à soutenir l'Office, d'honorer leurs annonces de contributions et de prendre des mesures pour combler le déficit budgétaire. Affirmant qu'Israël a prouvé par ses actes qu'il n'était pas prêt pour la paix, il dit que le moment est venu pour la communauté internationale d'exercer des pressions sur Israël en vue de mettre fin à l'occupation des territoires arabes et de faire appliquer les résolutions internationales, y compris la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

77. **M. Mohamed** (Soudan), exprimant sa gratitude à l'Office pour le travail extraordinaire qu'il accomplit dans une situation très difficile, appelle le retrait complet d'Israël des territoires palestiniens occupés et un règlement équitable de la question palestinienne qui permettra aux réfugiés palestiniens de retourner dans leurs foyers et d'être indemnisés pour le préjudice qu'ils ont souffert. Il appelle l'attention sur l'isolement et les souffrances additionnelles infligés au peuple palestinien à la suite de la guerre à Gaza et condamne les restrictions imposées à l'accès de l'aide humanitaire, la destruction de l'infrastructure essentielle et de logements, et la perte de vies civiles à Gaza.

78. La situation à Gaza est une situation de privations sans précédent, et il faut faire beaucoup plus pour fournir à l'Office les ressources qu'il lui faut pour fournir des secours et des services essentiels à la population. L'orateur engage la communauté internationale et les donateurs à soutenir l'Office à cet égard et à obliger Israël à respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Il exprime son appréciation au pays hôtes et aux États qui ont fait des contributions à l'Office, et appelle des contributions additionnelles et la concrétisation des annonces de contributions existantes.

La séance est levée à 18 heures.